

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JUIN 2024

Le 10 Juin 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 4 Juin 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, GOFFREDI, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
Mme SEGUIN	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme MUSETTI Conseillère M ^{ale}
Mme BASQUE	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LE BEDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme ROHEL	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. CADRET	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. CHAPPELLAN Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. RASCAR et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Sylvaine MESSYASZ

396 - OBJET : Tarifs des activités du CALM

Chaque année, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs des différents services municipaux.

M. le Maire propose à l'assemblée les tarifs suivants pour l'année 2024-2025 concernant les activités dispensées au C.A.L.M.

Jeunes et enfants (<i>jusqu'à 16 ans</i>)			Adultes		Yoga/ Qi gong
Atelier 45 minut.	Atelier 1h à 1h30	Atelier 2h	Atelier 1h à 1h30	Atelier 2h à 3h	
175 €	180 €	185 €	195 €	215 €	225 €

Il pourra être appliqué à ces tarifs les réductions suivantes :

- A partir de 3 personnes d'une même famille inscrites et sur présentation d'un justificatif :
10 % à partir de la 3^{ème} personne
- Pour chaque atelier supplémentaire :
10 % sur le tarif de base

Il est à préciser que ces réductions ne seront pas cumulatives.

M. le Maire informe également le conseil municipal qu'il est envisagé de proposer des consommations, à titre onéreux, aux adhérents et au public du C.A.L.M et lors des spectacles. Ces ventes seraient réalisées dans le cadre d'une régie de recettes. À cet effet, il vous est proposé les tarifs suivants :

- Café – bouteille d'eau minérales (25 cl) ⚡ 1,00 €
- Soda – jus de fruits et boissons gazeuses (25 à 33 cl) ⚡ 1,50 €
- Gâteaux, friandises, tapas... ⚡ 1 € à 10 €

M. le Maire propose à l'assemblée de fixer également les tarifs pour les entrées aux spectacles et stages susceptibles d'être organisés par le C.A.L.M :

- Entrée spectacle (*avec ou sans restauration*) ⚡ Fourchette entre 2,00 € et 35,00 €
- Stage ⚡ Fourchette entre 10,00 € et 70,00 €

Le conseil municipal voudra bien se prononcer sur les tarifs énumérés ci-dessus et le cas échéant, autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente décision.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

☞ De fixer ainsi qu'il suit les tarifs du CALM pour la saison culturelle 2024-2025 :

Jeunes et enfants (<i>jusqu'à 16 ans</i>)			Adultes		Yoga/ Qi gong
Atelier 45 minut.	Atelier 1h à 1h30	Atelier 2h	Atelier 1h à 1h30	Atelier 2h à 3h	
175 €	180 €	185 €	195 €	215 €	225 €

☞ D'appliquer à ces tarifs les réductions suivantes, qui ne sont pas cumulatives :

- A partir de 3 personnes d'une même famille inscrites et sur présentation d'un justificatif :
10 % à partir de la 3^{ème} personne
- Pour chaque atelier supplémentaire :
10 % sur le tarif de base

☞ De proposer des consommations aux adhérents et au public du CALM et lors des spectacles aux prix suivants :

Café – bouteille d'eau minérales (25 cl)	☞	1,00 €
Soda – jus de fruits et boissons gazeuses (25 à 33 cl)	☞	1,50 €
Gâteaux, friandises, tapas...	☞	1 € à 10 €

☞ De proposer les entrées aux spectacles et stages organisés par le CALM aux prix suivants :

Entrée spectacle (<i>avec ou sans restauration</i>)	☞	Fourchette entre 2,00 € et 35,00 €
Stage	☞	Fourchette entre 10,00 € et 70,00 €

☞ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente décision.

Pour copie conforme
Le Maire



Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409- 20240610-396-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 11/06/2024